

GARAGE FABIEN PONS
Société par actions simplifiée au capital de 45 734,70 euros
Siège social : 7 RUE GUTENBERG, 15000 AURILLAC
326 035 276 RCS AURILLAC

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU _____

Signé en la forme électronique à la date figurant en page des signatures.

La Société EURL FP, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 5 000 euros, ayant son siège social 25 ROUTE IMPERIALE, 15250 NAUCELLES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 804093425 RCS AURILLAC,
Représentée par Monsieur Fabien PONS, en sa qualité de gérant,

Associée Unique de la société GARAGE FABIEN PONS,

En présence de Monsieur Fabien PONS, Président non associé de la Société,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président non associé,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

la société EURL FP, Associée Unique, décide de transférer le siège social du 7 RUE GUTENBERG, 15000 AURILLAC au **64 Avenue de Conthe 15000 AURILLAC** à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL.

« *Le siège social est fixé : **64 Avenue de Conthe 15000 AURILLAC*** ».

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
Pour la société EURL FP
Monsieur Fabien PONS

Signé par :

3DF6FEE96D2F493...